



Problème avec agence immobiliere

Par **Flober20**, le **01/10/2009 à 18:33**

Bonjour,rnrnJe suis actuellement étudiant sur Lille. L'année passée, je suis passé par une agence immobilière pour trouver mon logement : un appartement non meublé. Cette année, j'ai été accepté en chambre universitaire, j'ai donc résilier mon bail dans les conditions prévues par la loi mais voilà, j'avais acheté des meubles pour l'appartement puisque non meublé et là partant en résidence, j'ai donc proposé à la nouvelle locataire de m'acheter les meubles. Elle était d'accord et m'a d'ailleurs envoyé un mail de confirmation avec le prix définitif. Entre temps la propriétaire, lui a dit qu'elle préfèrait m'acheter les meubles et lui louer l'appartement en meublé. Nous avons fait l'état des lieux, je n'avais pas encore mon chèque de vente des meubles et voilà que maintenant l'agence me dit que les meubles sont perdus car j'ai signé l'état des lieux avec les meubles à l'intérieur. Que puis je faire ? J'ai déposé une plainte mais suis je vraiment obligé d'en arriver là ?rnrnMerci d'avance